

AWANS

BULLETIN COMMUNAL

N° 7

Janvier/
février 09

MOT DU BOURGMESTRE

Cher(e)s citoyen(ne)s,

Tout d'abord, laissez moi vous souhaiter ainsi qu'à l'ensemble de votre famille une excellente année 2009.

Cette année encore, je donnerai priorité absolue à mes compétences personnelles, c'est-à-dire à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques, d'une part, mais également aux affaires économiques.

Mais il va de soi que je garderai mon rôle de coordinateur dans les dossiers importants tels que le plan de mobilité, l'aménagement du territoire, le plan communal de développement rural, le schéma de structure, etc.

Vous découvrirez également dans cette brochure l'aboutissement d'un dossier qui me tenait à cœur : la création d'une agence de développement local.

Bonne lecture à vous ! Je reste bien entendu, ainsi que mon Secrétariat, à votre service pour toute information ; n'hésitez pas à nous contacter (☎ 04/364.06.28 ou 04/364.06.51).

André VRANCKEN,
Bourgmestre.



SOMMAIRE

- ◆ Sécurité
- ◆ Affaires économiques
- ◆ Agend'Awans
- ◆ Vœux du Collège communal

SÉCURITÉ



Durant cette année 2008, plusieurs mesures ont été prises afin de vous garantir, à vous citoyens, un maximum de sécurité.

Ainsi, certaines modifications concernant la circulation routière ont été effectuées, soit à votre demande, soit sur base d'un rapport de la Police.



Tout d'abord, la création d'une zone 30 aux abords de l'école rue Fernand Musin ainsi que d'un passage pour piétons à la sortie de cet établissement. De plus, les élèves peuvent désormais utiliser les chemins du presbytère et du cimetière pour se rendre au hall omnisports.

Ensuite, le stationnement est désormais interdit rue Général Leman face aux immeubles n°49 et 51, ainsi que du côté des immeubles impairs de la rue de Loncin. A noter qu'un passage pour piétons a également été créé à la hauteur de l'immeuble n°62.



Par ailleurs, la circulation des piétons a été interdite sur le tronçon de la rue Louis Germeaux situé entre la rue Armand Rorif et la N31.

Au niveau des rues de la Station, Capitaine Gilles et de Loncin (entre les rues Joseph Kimpinaire et François Cornet), la vitesse est dorénavant réduite à 30 km/h pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Enfin, des îlots directionnels ont été créés au carrefour des rues Joseph Valleye et Petit Roua ainsi qu'au carrefour des rues de la Chapelle et Commandant Naessens.

En outre, il a fallu solutionner les problèmes de sécurité, d'insalubrité et de tranquillité publiques au niveau de la rue Louis Germeaux (entre les deux ronds points) occasionnés par le stationnement des camions poids lourds. Après plusieurs réunions, des éléments préfabriqués en béton ont été disposés sur ces accotements afin d'empêcher le stationnement.

DIVERS

Je vous informe que le Collège communal a décidé de construire une nouvelle administration. Le projet est donc en cours, et j'espère que celle-ci verra le jour aux alentours de 2013-2014.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES



Ayant également les affaires économiques dans mes attributions, le développement local est plus que jamais au centre de mes préoccupations. Notre commune possède beaucoup d'atouts, mais également des spécificités dont il faut tenir compte dans tous les projets qui voient le jour sur notre sol.



C'est pourquoi j'ai demandé et obtenu l'agrément de la Région Wallonne pour la création d'une Agence de Développement Local (ADL). Cette agence nous permettra de dynamiser le partenariat entre les autorités publiques locales, la sphère privée et le monde associatif lors de la mise en place de multiples projets. De préférence tournée vers les acteurs économiques déjà présents sur notre territoire, l'ADL a pour vocation de développer et soutenir des projets locaux représentant une plus-value en termes d'emploi et de développement économique.



En action depuis le 1^{er} décembre, l'ADL est composée de deux agents, Didier Delmal et Catherine Maissin. Leur première tâche sera d'effectuer un recensement des forces vives de la commune tout en ayant une attention toute particulière concernant d'éventuels « groupements d'employeurs ». Un nouvel outil qui permet à plusieurs

entreprises de s'associer afin de créer un poste de travail commun, que ce soit pour un besoin récurrent ou particulièrement spécifique.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'ADL :

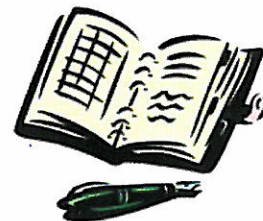
ADL Awans a.s.b.l.

Rue Louis Germeaux, 12

Tél/Fax : 04/257.71.62

Mail : adl@awans.be





Samedi 21 et 28 mars 2009 à 20h, le Théâtre wallon « Les Cis d'Otèye » interprétera au Cercle Paroissial, rue Robert 18 à Othée, une comédie en 3 actes de Robert RUWET et Yvonne Stiernet : « De Bouyon po on mwert »
Réservations chez Jean Drisket au 04/257.43.83

Du 5 janvier au 19 février

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative au Programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture, s'étalant du 5 janvier au 19 février.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Environnement, place Communale n°6, 1^{er} étage, chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h15, excepté le vendredi jusque 12h30 ou sur rendez-vous le lundi entre 17h15 et 20h00.

Il est possible de consulter le dossier le samedi matin entre 9 et 11h30 au service Population, rue des Ecoles, 4.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale, rue des Ecoles, 4 à 4340 AWANS dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Attention : modifications concernant la collecte des immondices !

- Les sacs PMC et les papiers/cartons seront désormais récoltés tous les mardis des semaines impaires (prochaine collecte prévue donc le mardi 27/01/09). Le jour de ramassage des sacs poubelles blancs au logo de la Commune reste, quant à lui, inchangé (tous les mardis).
- La prochaine collecte des encombrants, désormais payante, se déroulera le lundi 09 mars. L'inscription (obligatoire, date limite : le lundi 02 mars 2009) se fait via le numéro de téléphone du call center d'INTRADEL : 04/240.74.74. Il vous en coûtera 13 euros par passage du camion et 16 euros par m³ d'encombrant enlevé.

Marchés hebdomadaires

Les mercredis de 8 à 13h : Place Communale à AWANS.

Les jeudis de 8 à 13h : Place du Monument à Othée.

Renseignements : Nathalie CHABOT – 04/364.06.28.

**LE COLLEGE COMMUNAL AINSI QUE LE CPAS
VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2009 !**

N.B. : Il vous est possible de faire mentionner vos activités culturelles, ou autres, dans le bulletin communal en envoyant une brève note explicative stipulant les dates de manifestations, à Mademoiselle Isabelle DIGNEFF, rue des Ecoles, 4 à 4340 AWANS ou par mail à l'adresse suivante : communication@awans.be